

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CCAS DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le quinze mars deux mil vingt-trois.

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : M. Thierry BONTE – M. Bruno POLLEZ – Mme Dominique QUINART – Mme France DECLERCK – Mme Nathalie MASSON – Mme Christiane MEURILLON – M. Jean-Paul COCQUEEL – Mme Isabelle VERGER – Mme Anne-Sophie LIAGRE – M. Philippe MAZELIE – Mme Thérèse DUPONT.

Absents excusés : M. Christophe GAQUIERE (pouvoir à Monsieur Bruno POLLEZ) – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MASSON.

N° 2023-05 - Objet : Mise en œuvre d'un partenariat avec la Sauvegarde du Nord.

Rapporteur : Monsieur le Président.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée la volonté du CCAS de Verlinghem de mieux structurer et de renforcer son action sociale auprès des habitants de Verlinghem.

Monsieur le Président propose de mettre en œuvre un partenariat avec la Sauvegarde du Nord dont le siège social se situe 199/201 rue Colbert, Centre Vauban, Immeuble Lille, 59045 Lille cédex.

Ce partenariat se traduirait par le déploiement tous les quinze jours d'une demi-journée de permanence en mairie d'un travailleur social du Service d'Insertion Sociale par l'Accompagnement à l'Autonomie (SISAA), service du pôle Inclusion Sociale de la Sauvegarde du Nord.

En complément de ces permanences, Monsieur le Président de garder quelques heures mobilisables par mois pour accompagner les situations repérées et complexes directement au logement des personnes ou dans l'accompagnement de démarches nécessaires à mettre en place.

Ce sera également à cette occasion, et en fonction des besoins repérés, que le travailleur social de référence, pourra solliciter des professionnels d'autres pôles de la Sauvegarde du Nord.

Cette action, auprès des personnes en difficultés, vise à élaborer un diagnostic, proposer un accompagnement social individuel et personnel, et à orienter vers des partenaires adaptés. Tout ceci dans le but :

- D'aider la personne à lever les freins à l'emploi (santé, logement, mobilité, souffrance psychique...);
- D'aller à la rencontre des personnes au domicile, dans des lieux de proximité de leur domicile;
- D'établir avec la personne un diagnostic;
- D'établir avec elle les priorités des démarches à effectuer;
- De rechercher et mettre en œuvre les solutions adaptées;
- D'accompagner la personne dans l'accès ou le maintien de ses droits;
- D'amener la personne à identifier ses potentialités;
- Accroître l'autonomie;
- Faire émerger chez la personne son désir de changement;
- D'accompagner physiquement les personnes dans leurs démarches (santé, logement, droits...);
- De favoriser le lien social, la démarche citoyenne;
- Favoriser le bien-être et la santé;
- D'orienter vers les partenaires adaptés.

Le coût de l'intervention de la Sauvegarde du Nord s'élève à :

1 permanence tous les 15 jours de 3 heures + 1 heure déplacement	80 heures
40 heures d'accompagnement du SISAA / an	40 heures
Total Heures	120 heures
Coût à facturer	6 241,00 € TTC

Après en avoir délibéré,
 L'Assemblée, à l'unanimité,

- Approuve la mise en œuvre d'un partenariat avec la Sauvegarde du Nord dans les conditions précitées ;
- Approuve les conditions financières présentées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous actes et documents pour la mise en œuvre de la présente décision.

La secrétaire de séance,
 Nathalie MASSON.



Ainsi fait et délibéré
 Pour extrait conforme
 Le Président,
 Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Président
 compte tenu de la transmission en
 Préfecture le ...31.03.2023
 et la publication le ...04.04.2023
 Le Président, Thierry BONTE.



80 heures	permanence tous les 15 jours de 3 heures + 1 heure déplacement
40 heures	accompagnement au SISA/ au
130 heures	Total heures
8 244,00 € TTC	Coût à facturer

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CCAS_2023_05
Objet :	Partenariat avec la Sauvegarde du Nord
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-23 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-265906115-20230323-CCAS_2023_05-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	994 o
Document principal (Délibération) Nom original : ccas_del_2023_05.pdf Nom métier : 99_DE-059-265906115-20230323-CCAS_2023_05-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	140.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : ccas_sauvegarde_nord.pdf Nom métier : 99_DE-059-265906115-20230323-CCAS_2023_05-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 mars 2023 à 16h23min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 mars 2023 à 16h44min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 mars 2023 à 16h57min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	31 mars 2023 à 16h57min22s	Reçu par le MI le 2023-03-31